LE POINT EN RECHERCHE

Septembre 2009 Série socio-économique 09-019

Description détaillée des personnes ayant eu des besoins impérieux en matière de logement de façon occasionnelle ou continuelle (de 2002 à 2004)

INTRODUCTION

L'édition 2008 de *L'Observateur du logement au Canada*[1] présentait les résultats de la première analyse de l'évolution dans le temps des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain[2]. Les estimations longitudinales[3] des besoins impérieux en matière de logement (voir l'encadré) pour la période allant de 2002 à 2004, fondées sur les résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada (voir l'encadré), mettent en évidence une dynamique particulière en ce qui concerne les besoins impérieux en matière de logement des personnes vivant en milieu urbain. Dans les centres urbains, à peine 4,6 % des personnes à l'étude ont fait partie d'un ménage ayant éprouvé de tels besoins de façon continuelle, c'est-à-dire les trois années

Logement acceptable et besoins impérieux en matière de logement

On considère qu'un logement est **acceptable** s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de **qualité convenable** si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de **taille convenable** si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Selon cette norme, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chaque couple d'adultes, chaque personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage, chaque couple d'enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans et chaque fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).
- Un logement est **abordable** si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt. Pour les locataires, les frais de logement englobent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Pour les propriétaires, ils englobent les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux.

On dit d'un ménage qu'il éprouve des **besoins impérieux en matière de logement** s'il occupe un logement qui ne satisfait pas à au moins un des trois critères ci-dessus et s'il était obligé de verser au moins 30 % de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité.

[1] *L'Observateur du logement au Canada 2008*, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/66138.pdf

[2] Sont visées ici les conditions de logement des ménages qui vivent dans des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR) dont le noyau compte plus de 100 000 ou plus de 10 000 habitants, respectivement, selon la classification géographique du Recensement de 2001.

[3] Les estimations longitudinales, fondées sur des données recueillies auprès des mêmes personnes sur plusieurs années, permettent de déterminer combien de temps ces personnes ont connu certaines conditions de logement et de savoir si leurs conditions de logement ont changé au fil du temps. L'interprétation des données longitudinales exige l'utilisation de particuliers, et non de ménages, comme unité d'analyse. Vu que les ménages se font, évoluent, se défont et disparaissent avec le temps pour des raisons de mariages, naissances, divorces, décès et d'allées et venues de leurs membres, leur suivi longitudinal est impossible. Par contre, il est possible de suivre des particuliers et de leur attribuer les caractéristiques pertinentes du ménage qu'ils forment ou dont ils font partie à un moment précis (p. ex., composition du ménage, frais de logement et, le cas échéant, besoins impérieux en matière de logement).

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

L'EDTR est une enquête annuelle de Statistique Canada qui vise à recueillir des renseignements sur le travail et le revenu des Canadiens. Elle est réalisée dans les 10 provinces du pays; les résidents des territoires en sont donc exclus, de même que les personnes qui habitent un établissement ou un ensemble de logements collectifs institutionnel, un camp militaire ou une réserve. Selon Statistique Canada, les personnes exclues représentent moins de 3 % de la population canadienne (voir www.statcan.gc.ca). En outre, l'EDTR ne tient pas compte des sans-abri.

L'EDTR recueille simultanément des données sur deux groupes ou échantillons de quelque 30 000 personnes formant environ 15 000 ménages. Chaque groupe est suivi pendant six années consécutives. Tous les trois ans débute la collecte de données relatives à un nouveau groupe, et de ce fait, les périodes de suivi de deux groupes successifs se chevauchent trois années durant.

PÉRIODES DE SUIVI DES GROUPES SUCCESSIFS FORMÉS AUX FINS DE L'ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU

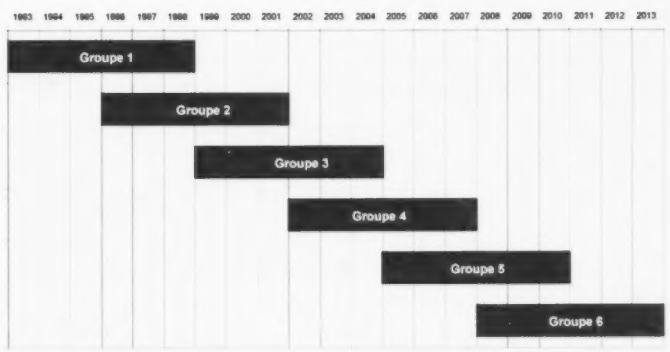

En 2002, un module « coûts d'habitation » a été ajouté à l'EDTR grâce au parrainage de la SCHL. Auparavant, l'EDTR ne permettait de recueillir des données que sur un nombre limité de caractéristiques relatives au logement. Ce module, qui consiste en plus de 20 questions sur l'habitation, permet d'examiner les conditions de logement de la plupart des Canadiens dans l'intervalle intercensitaire et de suivre l'évolution de ces conditions au fil des années.

durant. D'autres personnes ont connu pareilles difficultés de façon occasionnelle, pour certaines pendant deux ans (4,2 %) et pour d'autres pendant une seule année (6,6 %). Si l'on additionne les personnes aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement « continuels » et « occasionnels », on constate que 15,4 % des personnes examinées ont **déjà** (au moins une année durant) fait partie d'un ménage urbain en situation de besoins impérieux de 2002 à 2004. Chez le reste, soit 84,6 % des Canadiens vivant en milieu urbain, il ne s'est **jamais** manifesté de besoins impérieux en matière de logement durant cette période.

Cette première analyse longitudinale des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain a révélé que la probabilité d'avoir éprouvé de tels besoins était la plus forte chez les familles monoparentales dirigées par une femme (54,6 %), chez les locataires (39,7 %) et chez les personnes vivant à Toronto (21,9 %) ou à Vancouver (20,9 %).

Le présent numéro de la série *Le Point en recherche* pousse la description des personnes ayant connu des besoins impérieux en matière de logement de 2002 à 2004, que ce soit de façon occasionnelle (un an ou deux) ou continuelle (les trois années). La dynamique de leurs besoins est examinée ci-après selon le revenu des ménages dont les personnes faisaient partie, la source de ce revenu, le nombre de travailleurs au sein des ménages, le niveau de scolarité des membres des ménages, et enfin, leur âge.

Les frais de logement : un fardeau bien plus lourd pour les personnes continuellement aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement que pour les personnes n'ayant éprouvé de tels besoins que de façon occasionnelle

De 2002 à 2004, les frais de logement, les revenus des ménages et les rapports frais de logement-revenu (RFLR) ont considérablement varié selon qu'ils avaient trait à des personnes

n'ayant jamais eu de besoins impérieux en matière de logement ou à des personnes s'étant déjà trouvées aux prises avec pareilles difficultés (de façon occasionnelle ou continuelle).

Lorsqu'on examine les chiffres médians, on constate que, parce qu'elles disposaient au sein de leur ménage d'un revenu plus de deux fois supérieur à celui des personnes ayant déjà été en situation de besoins impérieux, les personnes n'ayant jamais ressenti de tels besoins ont eu des frais de logement à peine 15 % plus élevés (voir le tableau 1). De ce fait, leur taux d'effort médian (autrement dit, leur RFLR médian) était bien plus bas (15,4 %) que celui des personnes ayant été touchées par des besoins impérieux en matière de logement (35,5 % environ).

Parmi les personnes qui ont connu des besoins impérieux en matière de logement, d'importantes différences ont été relevées entre celles qui avaient éprouvé ces besoins continuellement et celles qui ne s'y étaient heurtées que de façon occasionnelle. Les personnes ayant eu des besoins impérieux continuels faisaient partie de ménages dont le revenu (selon la médiane) n'était égal qu'à 61 % environ de celui des personnes confrontées à de tels besoins de façon occasionnelle, mais leurs frais de logement correspondaient à environ 93 % de ceux de ces dernières[4]. En conséquence, les personnes continuellement mal logées avaient des problèmes d'abordabilité nettement plus graves (RFLR de 45,0 %) que les personnes qui avaient eu pareilles difficultés de façon occasionnelle (RFLR de 32,4 %); de plus, leur écart de loyer médian[5] était environ 42 % plus grand (3 147 $ contre 2 216 $).

Le revenu du ménage dont une personne fait partie joue un rôle clé dans l'existence et la durée des besoins impérieux en matière de logement

Les personnes ayant vécu au sein de ménages à revenu faible[6] de 2002 à 2004 étaient les plus susceptibles (53 %[7]) d'avoir déjà connu des besoins impérieux en matière de logement (voir la figure 1). Pour environ 40 %[8] des personnes à revenu faible qui ont éprouvé des besoins impérieux en matière de logement, ces besoins étaient continuels; pour les autres, ils ne se sont manifestés que de façon occasionnelle.

La probabilité de s'être déjà trouvées en situation de besoins impérieux était bien moins élevée pour les personnes ayant fait partie de ménages à revenu modéré de 2002 à 2004 (18 %[9] environ) que pour les personnes qui avaient vécu au sein de

Existence et durée des besoins impérieux	Nombre de personnes (en millions)	%	Revenu médian	Frais de logement annuels médians	RFLR* médian (%)	Écart de loyer médian**
Jamais eu de tels besoins (aucune des trois années)	17,2	84,6	76,223 $	10,708 $	15,4	n.d.
Déjà eu de tels besoins (au moins une des trois années)	3,1	15,4	29,650 $	9,336 $	35,5	2,527 $
Besoins occasionnels (une ou deux années)	2,2	10,8	33,871 $	9,532 $	32,4	2,216 $
Besoins continuels (les trois années)	0,9	4,6	20,802 $	8,862 $	45,0	3,147 $
Total (Canada urbain)	20,4	100,0	68,000 $	10,402 $	17,2	2,527 $

* Rapport frais de logement-revenu

** L'écart, en dollars, entre le loyer annuel médian exigé sur le marché local pour un logement de taille convenable et 30 % du revenu réel des ménages avant impôt.
Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'EDRT)

Tableau 1 Descriptifs utilisés aux fins des estimations des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain (2002-2004)

[4] Des frais de logement similaires peuvent être signes d'un prix minimum en dessous duquel il est impossible d'obtenir un logement.

[5] Il s'agit de l'écart entre le loyer annuel médian exigé sur le marché local pour un logement de taille convenable et 30 % du revenu réel des ménages avant impôt.

[6] Le niveau ou quintile de revenu est établi en fonction du revenu moyen du ménage dont les personnes à l'étude ont fait partie durant les trois années à l'étude (2002-2004).

[7] Ce pourcentage résulte du calcul suivant : 10,6 points de pourcentage divisés par 20 points de pourcentage (voir la figure 1).

[8] Ce pourcentage résulte du calcul suivant : 4,2 points de pourcentage divisés par 10,6 points de pourcentage.

[9] Ce pourcentage résulte du calcul suivant : 3,6 points de pourcentage divisés par 20,0 points de pourcentage.

ménages à revenu faible. Par ailleurs, la quasi-totalité des membres de ménages à revenu modéré qui ont connu de tels besoins s'y sont heurtés de façon occasionnelle, et non continuelle.

Les membres de ménages dont le revenu provenait principalement de paiements de transfert du gouvernement étaient parmi les plus susceptibles d'avoir eu des besoins impérieux

Les membres de ménages dont la principale source de revenu était catégorisée comme étant « Autre »[10] de 2002 à 2004 incluaient la plus forte proportion (64 %) de personnes ayant déjà éprouvé des besoins impérieux en matière de logement durant cette période (voir la figure 2). Ce groupe de personnes ne représentait toutefois qu'une très petite part de la population totale (0,2 %). Les personnes ayant vécu au sein de ménages bénéficiant d'un revenu qui, chacune des trois années à l'étude, provenait pour l'essentiel de paiements de transfert du gouvernement formaient quant à elles un groupe de taille appréciable (9,8 % de la population urbaine), dont les membres étaient les plus susceptibles d'avoir éprouvé des besoins impérieux en matière de logement (46 %). La plupart (55 %) de ces personnes ayant eu des besoins impérieux s'y étaient heurtées de façon continuelle, et non occasionnelle (45 %). Le revenu médian de leurs ménages, soit 24 617 $, était le plus faible, toutes sources de revenu confondues, et leurs frais de logement médians annuels étaient aussi les plus bas (5 792 $).

Les personnes qui ont fait partie de ménages dont la principale source de revenu a changé durant la période à l'étude étaient plus de deux fois plus susceptibles (34,3 %) d'avoir connu des besoins impérieux en matière de logement que la moyenne des Canadiens urbains (15,4 %), mais l'existence de ces besoins au sein de ce groupe était surtout occasionnelle. Le revenu médian de ces ménages, soit 46 509 $, était près du double de celui des ménages qui avaient le gouvernement pour principale source de revenu (24 617 $), et de ce fait le taux d'effort de leurs membres (RFLR de 21,5 %) était nettement inférieur à celui des personnes qui avaient dépendu de l'aide gouvernementale les trois années durant (RFLR de 26,6 %).

À l'opposé, les membres de ménages qui tiraient leur revenu principalement de salaires et de traitements, un groupe représentant environ 68 % de la population urbaine, étaient moitié moins susceptibles (7,2 %) d'avoir vécu en situation de besoins impérieux en matière de logement que la moyenne de la population urbaine du Canada (15,4 %). La plupart de ces personnes (82 %) n'ont éprouvé de tels besoins que de façon occasionnelle. Le revenu médian élevé de leurs ménages (80 009 $) leur a valu de bénéficier d'un faible taux d'effort (RFLR médian de 16,4 %).

Les personnes qui ont fait partie de ménages dont la principale source de revenus était une pension de retraite privée étaient les moins susceptibles (1,3 %) d'avoir éprouvé des besoins impérieux en matière de logement. Leurs faibles frais de logement médians (5 804 $) se sont traduits par un taux d'effort très bas (RFLR de 9,6 %). Dans bien des cas, il s'agissait là de propriétaires n'ayant plus de dette hypothécaire à rembourser et n'ayant donc pour seuls frais de logement les coûts des services publics et les impôts fonciers.

Le nombre de travailleurs dans les ménages et la nature de leur emploi ont joué sur l'existence et la durée des besoins impérieux

Le nombre de personnes occupées au sein d'un ménage exerce une influence similaire à celle du revenu sur la dynamique des besoins impérieux en matière de logement de ses membres : moins un ménage comptait de personnes occupées, et plus ses membres étaient susceptibles d'avoir déjà éprouvé de tels besoins (voir la figure 3). Les ménages qui incluent moins de membres touchant un revenu d'emploi sont moins à même de voir leur revenu croître et de pouvoir faire face à leurs frais de logement. Les personnes qui vivaient au sein de ménages dont aucun membre n'avait eu un emploi à plein temps à longueur d'année[11] étaient plus susceptibles (28,9 %) que d'autres d'avoir déjà connu des besoins impérieux en matière de logement. Ce groupe de personnes, dont les ménages disposaient d'un revenu médian (32 119 $) inférieur de plus de moitié (47 %) à la moyenne nationale (68 000 $), avait des frais de logement (5 628 $) d'un niveau légèrement supérieur à la moitié (54 %) des frais moyens relevés sur l'ensemble du pays (10 402 $).

[10] Les autres sources de revenus possibles sont les bourses d'études et de recherche; les sommes reçues en règlement de polices d'assurance et d'assurance-vie; les indemnités de retraite et de licenciement; le revenu de sources étrangères; les gains au jeu et à la loterie; les prestations d'assurance-salaire et de soutien du revenu; les héritages; les prestations supplémentaires de chômage versées par un employeur ou un syndicat; les paiements d'une société d'aide à l'enfance; les intérêts créditeurs sur un prêt, y compris un prêt hypothécaire; et enfin le revenu régulier tiré d'une succession ou d'un fonds en fiducie.

[11] Sont considérées comme n'étant pas occupées les personnes qui se sont retirées de la vie active.

Description détaillée des personnes ayant eu des besoins impérieux en matière de logement de façon occasionnelle ou continuelle (de 2002 à 2004)

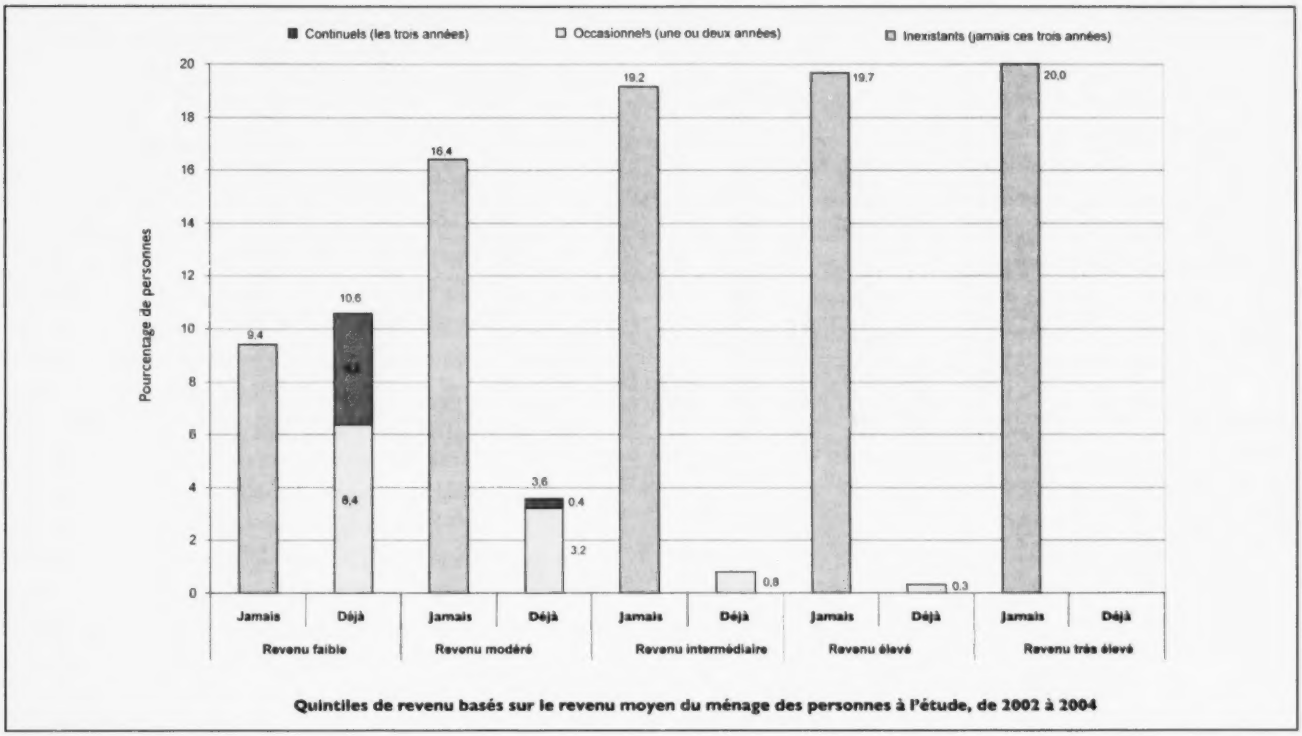

Figure 1 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon le quintile de revenu (2002-2004)

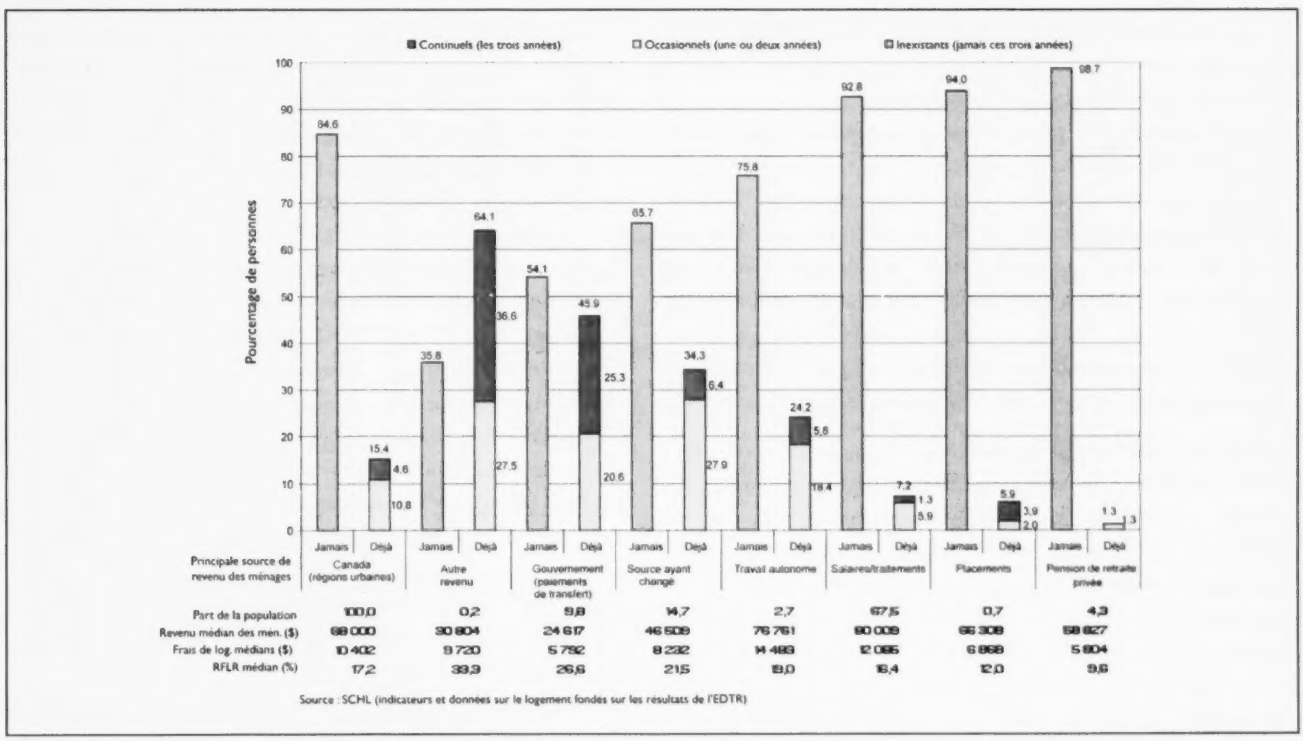

Figure 2 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon la principale source de revenu des ménages (2002-2004)

Description détaillée des personnes ayant eu des besoins impérieux en matière de logement de façon occasionnelle ou continuelle (de 2002 à 2004)

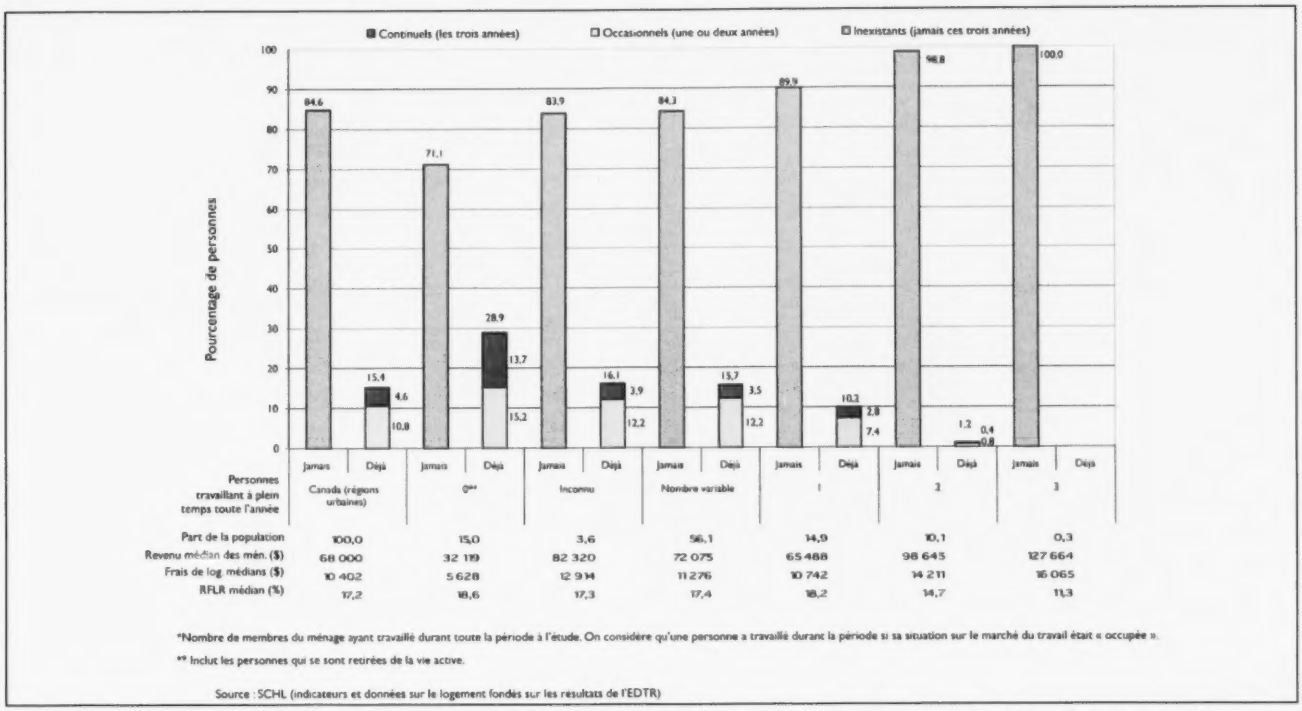

*Nombre de membres du ménage ayant travaillé durant toute la période à l'étude. On considère qu'une personne a travaillé durant la période si sa situation sur le marché du travail était « occupée ».

** Inclut les personnes qui se sont retirées de la vie active.

Source : SCHL (indicateurs et données sur le logement fondés sur les résultats de l'EDTR)

Figure 3 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon le nombre de membres du ménage travaillant* à plein temps toute l'année (2002-2004)

En général, plus un ménage comptait de membres travaillant à plein temps toute l'année, moins ses membres couraient le risque de se trouver en situation de besoins impérieux en matière de logement. Les personnes qui vivaient au sein de ménages incluant une personne occupée à plein temps toute l'année (les trois années durant) étaient moins susceptibles (10,2 %) que la moyenne de la population urbaine du Canada (15,4 %) d'avoir déjà connu de tels besoins impérieux. À peine 1,2 % des personnes qui faisaient partie de ménages dont deux membres travaillaient à plein temps toute l'année se sont déjà trouvées aux prises avec des besoins impérieux, tandis que celles dont le ménage incluait trois membres occupés à plein temps et à l'année n'ont jamais connu de besoins de cette nature.

Plus de la moitié (56 %) des personnes examinées ont vécu de 2002 à 2004 dans des ménages au sein desquels le nombre de membres travaillant à plein temps à longueur d'année était variable durant cette période. Ces personnes se sont heurtées à des besoins impérieux en matière de logement à peu près aussi souvent (15,7 %) que l'ensemble de la population urbaine du Canada (15,4 %), mais 22 % seulement de celles qui se sont trouvées dans cette situation y sont restées de façon continuelle (par comparaison à environ 30 % de tous les Canadiens urbains à avoir déjà éprouvé de tels besoins durant la période à l'étude).

Si l'on tient compte des emplois temporaires, la relation entre le travail et la dynamique des besoins impérieux en matière de logement est assez similaire (voir la figure 4). Les personnes qui faisaient partie de ménages au sein desquels aucun membre n'a été employé au moins une semaine par année de 2002 à 2004 étaient les plus susceptibles (24 % environ) d'avoir déjà éprouvé des besoins impérieux; environ la moitié de ces personnes s'étant trouvées dans cette situation de logement y sont demeurées les trois années durant. Par contre, le fait que les ménages aient inclus au moins un membre qui avait travaillé une semaine ou plus dans l'année n'était pas suffisant pour faire descendre la probabilité (18,9 %) que les personnes au sein de ces ménages aient déjà éprouvé des besoins impérieux en dessous de la moyenne de la population urbaine du Canada (15,4 %). Ce n'est qu'à partir du moment où les ménages comptaient deux personnes ayant travaillé au minimum une semaine par année que la probabilité (4,9 %) que ses membres aient déjà éprouvé des besoins impérieux passe en dessous de la moyenne nationale pour la population urbaine. À l'opposé, les personnes qui faisaient partie de ménages dont trois membres ou plus étaient occupés au moins une semaine dans l'année (chacune des trois années à l'étude) étaient très peu susceptibles (2,8 %, voire moins) de s'être déjà heurtées

à des besoins impérieux en matière de logement de 2002 à 2004 et, dans les quelques cas où cela s'est produit, ces besoins n'ont été qu'occasionnels.

De faibles niveaux de scolarité exacerbent les besoins impérieux en matière de logement

Les niveaux de scolarité des adultes (personnes âgées de 16 ans et plus) au sein d'un ménage influent manifestement sur la dynamique des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages dont les membres adultes avaient un faible niveau de scolarité étaient plus susceptibles que les autres de s'être heurtés à des besoins impérieux de 2002 à 2004. Les adultes ayant abandonné l'école au plus tard après la 8e année sont ceux qui couraient le plus grand risque (21,4 %) de se trouver à un moment où a un autre en situation de besoins impérieux en matière de logement (voir la figure 5). Il s'agissait là d'un groupe d'adultes d'âge plus avancé, dont l'âge médian était de 65 ans. Ce groupe était aussi le plus susceptible (7,6 %) d'éprouver continuellement de tels besoins. Le revenu médian de leurs ménages, soit 39 834 $, était le plus faible, tous niveaux de scolarité confondus, et leurs frais de logement médians étaient aussi les plus bas (6 188 $).

L'achèvement des études secondaires est un jalon important. Parmi les adultes titulaires d'un diplôme d'études secondaires, 14,3 % avaient déjà eu des besoins impérieux en matière de logement, une proportion équivalente à celle de l'ensemble des adultes canadiens urbains (14,5 %) ayant déjà éprouvé de tels besoins. Les adultes ayant poussé leurs études au-delà de l'école secondaire étaient moins susceptibles que la population urbaine adulte du Canada en général d'avoir déjà connu des besoins impérieux en matière de logement.

Parmi les adultes ayant fait des études universitaires (la plupart se trouvant dans la quarantaine), au moins 90 % n'ont jamais vécu au sein d'un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement – et parmi ceux qui ont éprouvé de tels besoins, ce n'était sauf exception que de façon occasionnelle. Cela s'explique principalement par le fait que les ménages incluant ces adultes disposaient de revenus relativement plus élevés que les ménages formés d'adultes ayant moins d'éducation.

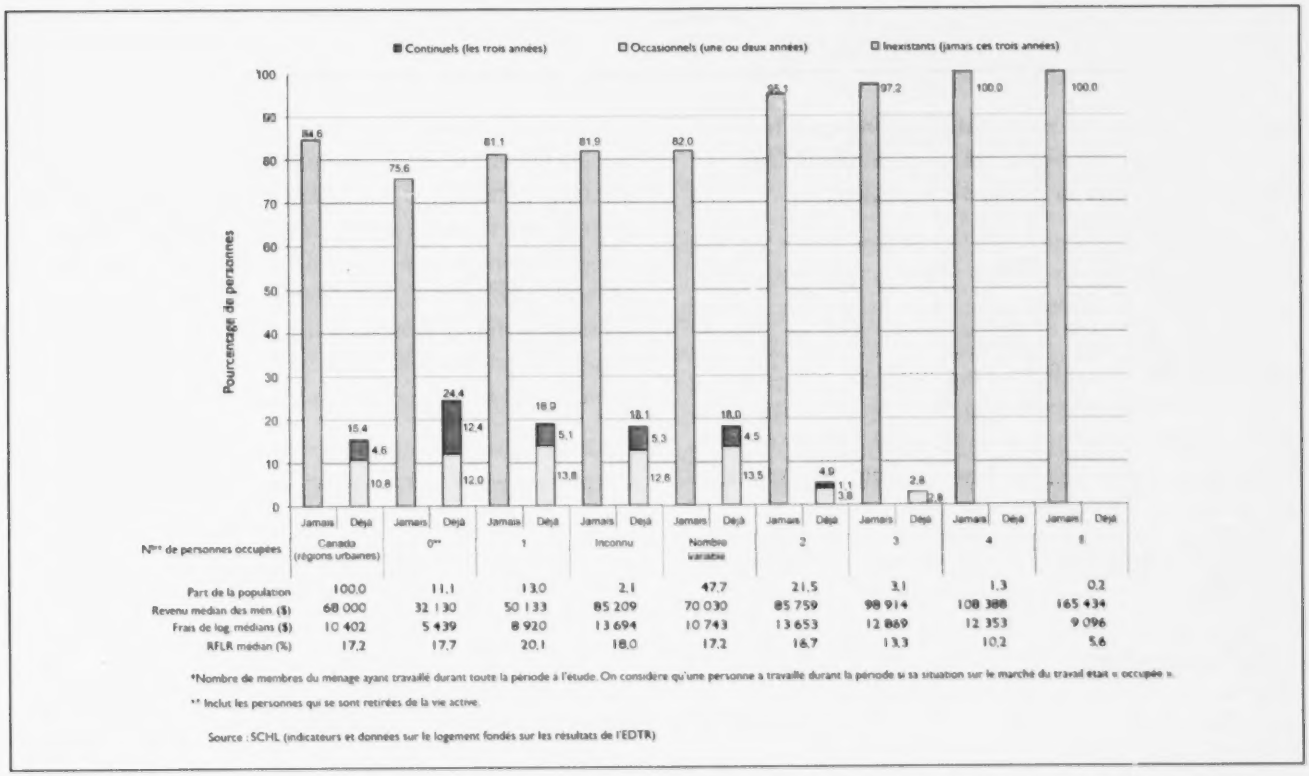

Figure 4 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon le nombre de membres du ménage qui travaillaient* (2002-2004)

Description détaillée des personnes ayant eu des besoins impérieux en matière de logement de façon occasionnelle ou continuelle (de 2002 à 2004)

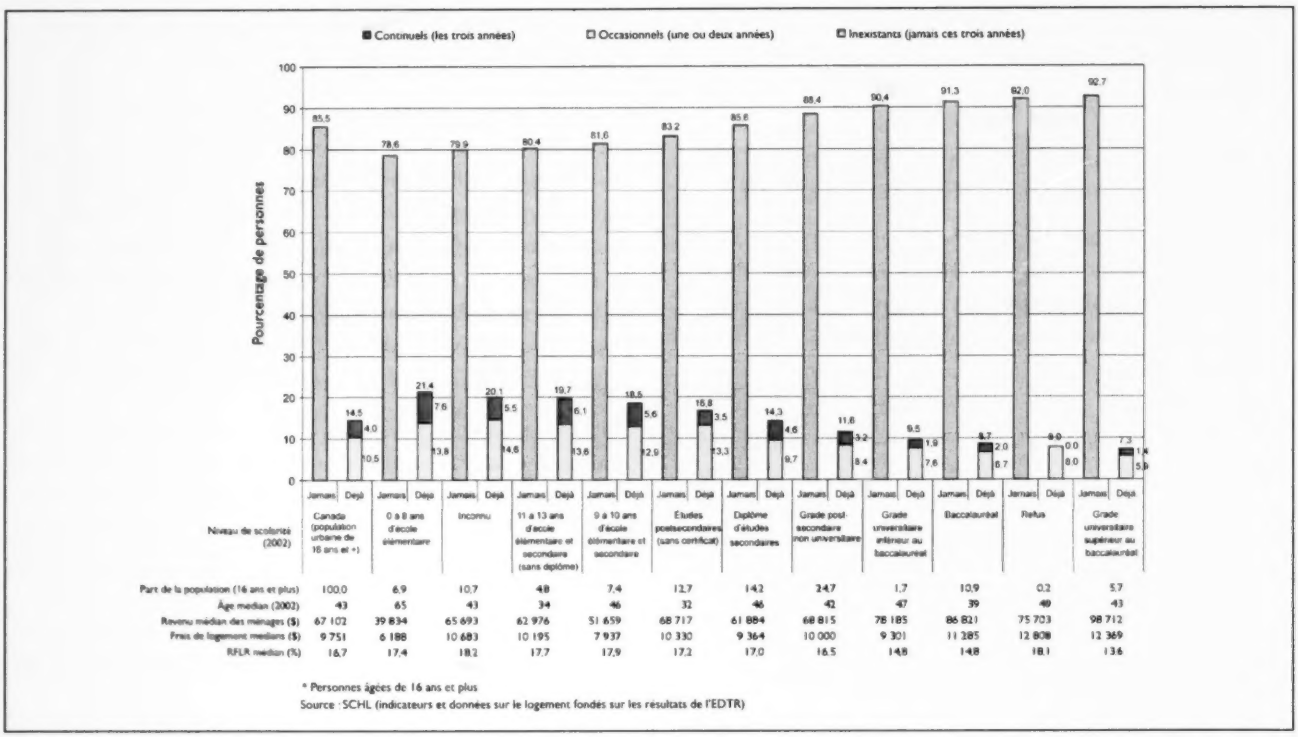

Figure 5 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon le niveau de scolarité des adultes* au sein du ménage (2002-2004)

Les jeunes ont été plus vulnérables que leurs aînés aux besoins impérieux en matière de logement durant la période à l'étude

De 2002 à 2004, les jeunes ont été plus susceptibles que leurs aînés d'avoir éprouvé des besoins impérieux en matière de logement. Même en habitant au sein de ménages dont le revenu médian était de 73 228 $, autrement dit plus élevé que la moyenne nationale (68 000 $), le groupe des 18 à 24 ans incluait la plus forte proportion (19,8 %) de personnes à avoir connu ce type de besoins (voir la figure 6). Cela étant dit, la plupart de ces jeunes (84 %) ne se sont heurtés à ces besoins que de façon occasionnelle.

La proportion des enfants de moins de six ans à avoir déjà vécu en situation de besoins impérieux en matière de logement (19,6 %) classait ce groupe d'âge en deuxième position sur le plan de la vulnérabilité à de tels besoins. Bien que la probabilité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement ne soit pas très élevée chez les couples avec enfants[12], quantité d'enfants en bas âge sont exposés à de tels besoins parce que les personnes vivant au sein de ce type de ménage représentent une part importante de la population urbaine totale (plus de 35 % de 2002 à 2004). Les enfants en bas âge vivant dans des familles monoparentales – très vulnérables aux besoins impérieux en matière de logement[13] – se retrouvent aussi parmi le groupe des enfants ayant éprouvé pareils besoins.

De 2002 à 2004, les besoins impérieux en matière de logement ont proportionnellement touché davantage de personnes âgées de 70 ans et plus (16,2 %) que de Canadiens urbains en général (15,4 %). Les personnes âgées vivant seules, et surtout les femmes parmi celles-ci, étaient particulièrement vulnérables à ces besoins[14].

[12] Seulement 10,6 % des personnes vivant en couple et ayant des enfants ont eu, à un moment ou à un autre, des besoins impérieux en matière de logement de 2002 à 2004.

[13] La proportion des personnes vivant dans des familles monoparentales qui ont déjà éprouvé des besoins impérieux en matière de logement de 2002 à 2004 était relativement élevée (48 %).

[14] De 2002 à 2004, les besoins impérieux en matière de logement se sont manifestés chez 34,4 % des aînés vivant seuls et chez 37,3 % des femmes âgées vivant seules (*L'Observateur du logement au Canada 2008*, http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/pdf/66138.pdf).

Description détaillée des personnes ayant eu des besoins impérieux en matière de logement de façon occasionnelle ou continuelle (de 2002 à 2004)

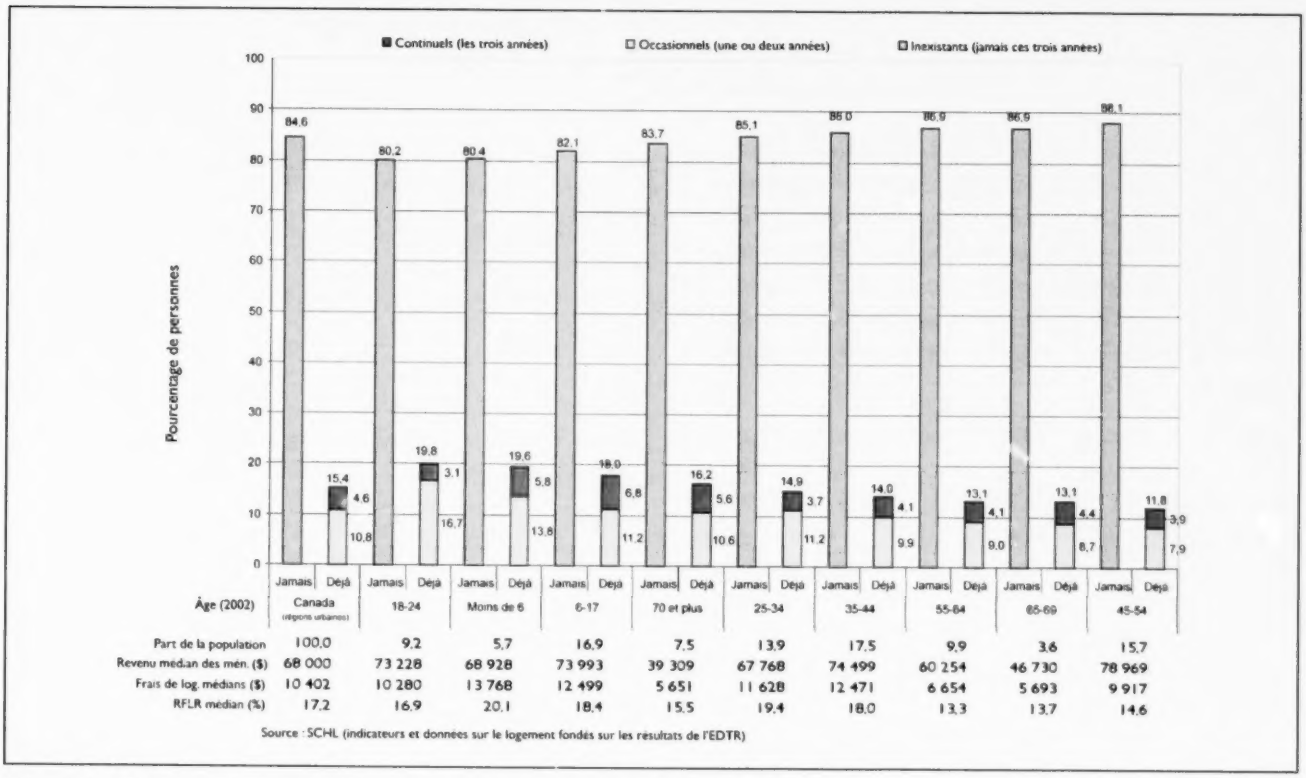

Figure 6 Existence et durée des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain selon le groupe d'âge (2002-2004)

La proportion des 45 à 54 ans ayant éprouvé des besoins impérieux en matière de logement durant la période à l'étude, soit 11,8 %, fait de ce groupe d'âge celui qui était le moins susceptible de se heurter à de tels besoins. C'est à ces âges-là que les personnes qui travaillent gagnent en général leurs plus forts revenus d'emploi. En effet, le revenu médian (78 929 $) des ménages de cette catégorie était le plus élevé, toutes catégories d'âge confondues.

Résumé et conclusions

Les pages qui précèdent énoncent en détail les caractéristiques des personnes vivant en milieu urbain chez qui les besoins impérieux en matière de logement étaient inexistants de 2002 à 2004 et de celles chez qui ces besoins se sont fait sentir au moins une des trois années. L'abordabilité du logement pose de toute évidence un bien plus grave problème aux personnes qui ont, à un moment ou à un autre, éprouvé des besoins impérieux en matière de logement (RFLR médian de 35 %) qu'à celles qui n'ont pas connu de tels besoins (RFLR médian de 15,4 %).

Parmi les personnes qui se sont heurtées à des besoins impérieux en matière de logement, celles qui ont vécu pareilles difficultés durant chacune des trois années à l'étude ont eu le plus de mal à payer leurs frais de logement, comme en témoigne leur RFLR médian (45 %). L'écart de loyer médian (différence entre le loyer médian exigé pour un logement de taille convenable dans la localité et 30 % du revenu des ménages) était bien plus grand chez les personnes ayant éprouvé continuellement des besoins impérieux en matière de logement que chez celles qui n'en ont eu que de façon occasionnelle (cet écart était de 3 147 $ chez les premières et de 2 216 $ chez les secondes).

La proportion la plus élevée de personnes s'étant déjà heurtées à des besoins impérieux en matière de logement (53 %) a été enregistrée parmi les personnes qui faisaient partie de ménages à faible revenu. Ces besoins se sont fait sentir continuellement chez 20 % des membres de ménages à faible revenu.

La source du revenu des ménages, tout comme leur niveau de revenu, influe sur l'existence et la durée des besoins impérieux en matière de logement : les membres de ménages dont le revenu provenait pour l'essentiel de paiements de transfert du gouvernement étaient proportionnellement plus susceptibles (45,9 %) que d'autres de s'être déjà trouvés en situation de besoins impérieux. Pareillement, la probabilité d'avoir déjà éprouvé des besoins impérieux était plus forte chez les personnes vivant au sein de ménages dont aucun membre n'avait travaillé à plein temps, que ce soit une partie de l'année ou toute l'année (24,4 et 28,9 %, respectivement), que chez les Canadiens urbains en général (15,4 %).

Les niveaux de scolarité et l'âge influent aussi sur la dynamique des besoins impérieux en matière de logement. Les personnes qui ont abandonné leurs études avant la fin du secondaire étaient plus susceptibles d'avoir connu de tels besoins que la moyenne des Canadiens vivant en milieu urbain (15,4 %). Les jeunes (âgés d'au plus 24 ans) étaient plus susceptibles (environ 18 %, voire davantage) que n'importe quel groupe d'âge de s'être déjà trouvés en situation de besoins impérieux en matière de logement.

Directeur de projet de la SCHL : Roberto A. Figueroa, Politiques et recherche, SCHL

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2009, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 11-01-10

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

66607